



Amiens, le 16 avril 2024

Objet : Choc des savoirs

Monsieur le Recteur,

Par ce courrier, nos organisations vous rappellent leur opposition résolue aux mesures « choc des savoirs », dont elles continuent de demander l'abandon, et à l'opération de tri social qui en découle avec comme conséquence, notamment, la sortie précoce des élèves des milieux populaires de l'Ecole publique, laïque, gratuite, et obligatoire qui doit garantir l'égal accès de tous à l'instruction. Nos collègues de français et de mathématiques commencent à être sollicité-es par leur cheffe d'établissement, à la demande des IA-IPR, pour participer à des formations dans le but de mettre en place des groupes de niveau en Sixième et Cinquième à la rentrée 2024 alors même que ceux-ci ont été rejetés par un vote à la quasi-unanimité en CSE et que la Recherche démontre qu'ils sont inefficients, qu'ils creuseront davantage les inégalités scolaires, qu'ils engendreront une surcharge de travail considérable pour nos collègues au détriment de leur liberté pédagogique et une désorganisation généralisée dans les collèges.

Le pilotage par les évaluations nationales définissant des attendus au rabais par rapport aux ambitions des programmes actuels, voire en contradiction avec certains de leurs objectifs, placera nos collègues face à toujours plus d'injonctions paradoxales. Les groupes fluctuants en cours d'année entraveraient toute progression cohérente, toute dynamique de classe, toute stabilité pourtant indispensables à de jeunes adolescent-es, affectant l'ensemble des enseignements suivis au collège.

Il s'agit là d'un retour en arrière sans précédent, une rupture avec plus de 60 ans

d'ambition éducative. En effet l'institution de groupes de niveaux s'oppose à l'idée même de faire société dans une émulation, une coopération, une entraide, des mises en commun au sein de la classe. Les professeur-es devraient ainsi devenir les agent-s du tri social, participant chaque jour à l'injustice d'une relégation des plus faibles élèves scolairement et socialement dans un entre-soi ne pouvant générer qu'humiliation.

Enfin, les progressions communes, qui s'imposeraient nécessairement sans aucune possibilité d'y déroger, nuiraient considérablement à l'autonomie professionnelle et à la liberté pédagogique. Le pouvoir renforcé des chef-fes d'établissement dans l'organisation du service introduirait annualisation, co-enseignement imposé, flexibilité managériale, intervention des professeur-es des écoles dans les classes dans les cours de français et mathématiques. Nos organisations dénoncent les « *solutions innovantes* » présentées par le Directeur Général des Ressources Humaines à l'ensemble des rectrices et recteurs, et visant à mettre en place les groupes de niveau tout en palliant le manque de professeur-es de Mathématiques et de Français par le recours à l'emploi de professeur-es des écoles détaché-es dans le corps des certifié-es, de professeur-es retraité-es, voire de professeur-es « *associé-es... sans condition de diplôme* ».

Outre la méthode consistant à passer par les chef-fes d'établissement pour désigner un-e référent-e par établissement, que nous dénonçons tant sur la forme que sur le fond, nous tenons à vous faire savoir que nos organisations veilleront particulièrement à ce qu'aucune pression ne soit exercée de la part de l'Institution à l'encontre de nos collègues de français et de mathématiques.

Nous vous le redisons haut et fort, Monsieur le Recteur : nous ne trierons pas nos élèves ! Nos organisations soutiennent toutes les initiatives décidées par les assemblées générales, les réunions de personnels, de parents, afin d'organiser la mobilisation pour l'abandon du « choc des savoirs » et des groupes de niveau.

Veillez croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement profond au service public d'Education et à ses agent-es.

Manuela De Oliveira, SNES-FSU
Pamela Svetojevic, SNEP-FSU
Carole Prompsy, CGT éduc'action
Rémy Baudry SUD Education
Jean-Pierre Simoulin Fnec-FO
Xavier Leneveu, SE-Unsa
Florine personne Sgen-CFDT